

[DISSERT] Etat régional

Par **Maureen Plaire**, le **26/09/2014** à **17:25**

Bonjour ! [smile16]

Je suis en L1, et j'ai une dissertation à rédiger autour de cette question :
"Les Etats régionaux sont-ils compatibles avec les Etats fédéraux ?"

Je dispose du *Lexique des termes Juridiques 2014-2015*, Dalloz.
J'ai recherché la définitions du terme "*Etat Fédéraux*", mais je ne trouve par le terme "*Etat Régionaux*" ...

Est ce que quelqu'un pourrais m'expliquer ce terme s'il vous plaît ?

Je vous remercie !! [smile4]

Par **Dragon**, le **26/09/2014** à **18:27**

Bonjour,

en gros un Etat régional c'est un Etat qui donne à ses régions une autonomie limitée et où il n'y a pas vraiment de décentralisation (tout est concentré à la capitale et à qlq grandes villes) comme en France ; a contrario, un Etat fédéral donne une large autonomie à ses états fédérés qui disposent de pouvoir délégués du pouvoir central et dans lequel il y a une large décentralisation comme aux USA.

Par **Agglaë**, le **26/09/2014** à **19:51**

Il me semble que l'Etat régional est un intermédiaire entre l'Etat unitaire et l'Etat fédéral. Les régions disposent d'une autonomie, notamment pour décider de leurs administrations et d'un pouvoir normatif mais appartiennent à un Etat unitaire qui reste indivisible : pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire centraux. Je vois l'Espagne comme un Etat régional du fait de l'autonomie des ses régions. Certains groupes politiques français désirent ce type d'organisation étatique en France et on peut se demander si le redécoupage en nouvelles régions n'est pas un prémisses de cette organisation.

Par **Maureen Plaire**, le **02/10/2014 à 22:35**

Pardon pardon pardon de ma réponse si tardive !!

Je vous remercie pour vos réponse, elles vont bien m'aider !!

A bientôt !

Par **Maureen Plaire**, le **03/10/2014 à 22:39**

Voici une définition que j'ai retrouvé dans un livre :

Etat régional : "L'Etat régional (Espagne, Italie) est celui dans lequel les collectivités supérieures (les régions en Italie, les communautés autonomes en Espagne) disposent du pouvoir d'adopter certaines Lois dans une série de matières énumérées par la Constitution"

Ensuite, dans le développement, il est cité : "Il s'agit d'une véritable décentralisation politique ..."

Il y a-t-il réellement une différence entre "décentralisation" et "décentralisation politique" ?

Par **gregor2**, le **03/10/2014 à 23:22**

Bonsoir, j'aimerais contester ce que dit Dragon, je ne pense pas que la France soit un État régional, c'est un État unitaire décentralisé, les collectivités et les exécutifs locaux sont tous strictement soumis à la loi.

Pour le reste je ne m'y connais pas beaucoup en États régionaux, je sais que l'Italie en est un exemple souvent cité mais je ne connais pas leur fonctionnement précis.

La nuance est parfois faible entre toutes ces notions, État fédéral, confédération, État unitaire décentralisé, État régional. Je dirai même que ces typologies sont trompeuses car il n'existe pas deux pays unitaires qui aient la même organisation institutionnelle comme il n'existe pas deux États fédéraux qui aient la même structure ... Il est bien pratique d'avoir ces catégories mais il existe une infinité de nuances entre les États.

En tout cas merci pour avoir partagé la définition que vous avez trouvée ;)

Pour connaître toutes les différences il faut regarder différents critères : les échelons inférieurs (Landes pour une fédération (Landes pour l'Allemagne, États pour les États Unis, Cantons pour la Suisse), collectivités territoriales chez nous, Régions en Italie) peuvent-ils édicter leurs propres normes et avec quelle liberté ? Ont-ils leur propre justice ? Leur propre

diplomatie ?

désolé d'arriver en retard (en même temps je n'apporte pas grand chose au débat)

Par **Agglaë**, le **04/10/2014** à **09:55**

Tout à fait d'accord avec Gregor : un état unitaire décentralisé est différent de l'état régional. Une région décentralisée (France par ex) dispose d'une autonomie de budget pour appliquer la politique de l'Etat (ex : le RSA versé par les conseils régionaux). Dans un Etat régional, une région prend des mesures normatives applicables dans la région uniquement, pour appliquer sa propre politique (pour reprendre l'exemple donné, le RSA serait versé selon des critères et des modalités propres à la Région concernée).

Par **Fax**, le **04/10/2014** à **10:19**

Bonjour,

je rajoute un petit truc :

L'Etat régional est aussi un Etat décentralisé. L'Italie est un très bon exemple de l'Etat régionalisé. La nuance avec notre Etat français également décentralisé est que simplement l'Etat régionalisé l'est à un degré plus élevé, les régions étant autonomes (sans aller jusqu'à leur indépendance auquel cas il s'agirait d'un Etat fédéral), surtout il existe une hiérarchie entre les différentes collectivités italiennes. En comparaison en France la décentralisation est moindre dès lors qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les collectivités décentralisées

Par **gregor2**, le **04/10/2014** à **13:04**

On disait que la France est un État unitaire décentralisé ... sauf à considérer certains territoires à statut particuliers comme la Nouvelle Calédonie qui (je crois) a bien plus d'autonomie qu'on ne le pense (notamment quant à son budget, à vérifier), ça m'a toujours un peu titillé je dois dire, mais c'est certain qu'on ne peut pas en faire une généralité pour les collectivités.

Par **Maureen Plaire**, le **04/10/2014** à **15:25**

L'Etat Régional !

L'Etat régional (Espagne, Italie) est celui dans lequel les collectivités supérieures (les régions

en Italie, les communautés autonomes en Espagne) disposent du pouvoir d'adopter certaines Lois dans une série de matières énumérées par la Constitution.

Il s'agit d'une véritable décentralisation politique (que l'on ne retrouve pas par exemple en France), dans la mesure où l'Etat, qui reste unitaire, a transféré par la Constitution une partie de ses compétences législatives aux régions autonomes. Ce type d'Etat proprement dit, des communautés culturelles, sociologiques et économiques.

L'Etat régional, ou autonome (adjectif employé généralement pour qualifier la forme de l'Etat espagnol), se caractérise par un partage de la puissance législative entre l'Etat et les collectivités autonomes. Ces collectivités qui disposent d'un statut ne sont pas pour autant dotées comme les Etats fédérés d'une véritable Constitution : les collectivités autonomes ne disposent pas du pouvoir constituant.

A titre d'illustration, si l'Art 149-I de la Constitution espagnole énumère les domaines de compétences législatives exclusifs de l'Etat, l'Art 148 de la Constitution définit ceux des communautés autonomes hispaniques connexes à leur sphère locale tels que, notamment, l'organisation des institutions locales, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le tourisme. L'Art 117 de la Constitution italienne organisant la répartition des compétences entre l'Etat et les régions prévoit des compétences d'attribution exclusivement réservées à l'Etat, telles que notamment les relations internationales où les Lois électorales. Les régions disposent, quant à elle, des compétences de Droit commun, et enfin, il existe un champ de compétences partagés entre l'Etat et les régions. Dans cette hypothèse, en principe la législation nationale détermine les principes fondamentaux et leur mise en œuvre relève des régions.

Aide Mémoire - Droit Constitutionnel, par Eric Oliva et Sandrine Guimmarra

Par **komina**, le 25/04/2017 à 02:19

Bonjour, moi ce que je veux à travers tout ce que vous avez avancé comme éléments de réponse, n'est-il pas possible de considérer cet Etat régional comme une troisième forme d'Etat? puisqu'il est à cheval entre l'Etat unitaire et celui fédéral mais qui tend à son autonomisation sur tous les plans.

Par **Camille**, le 25/04/2017 à 10:34

Bonjour,

L'Etat régional n'est pas tout-à-fait "à cheval".

Contrairement à l'Etat fédéral, l'Etat régional conserve une structure étatique unitaire.

Donc, plus proche de l'Etat unitaire soi-disant décentralisé, comme la France...

Accessoirement, je me permets de rappeler que, dans un Etat fédéral, les Etats fédérés sont organisés, la plupart du temps, en républiques, comme la France...

Par **komina**, le 30/04/2017 à 03:59

Ok Camille merci pour les éléments de réponse